COMMUNE D'EPFIG

Concours de Décorations de Noël – Règlement 2026

I. Présentation générale

Dans le cadre des festivités de fin d'année, l'association CAFE **(Comité des Animations et des Fêtes d'Epfig)** en partenariat avec la commune d'EPFIG organise le **Concours de Décorations de Noël 2026**.

Le thème retenu est :

« Epfig féerique ! » afin de valoriser les décorations extérieures tout en limitant l'accumulation de luminaires et l'amplitude horaire des éclairages.

« EPFIG FÉERIQUE ! »

Cette année, la magie de Noël se conjugue avec **créativité et sobriété** !

La Commune invite les habitants à embellir maisons, façades, fenêtres, balcons, cours et jardins en imaginant des **décorations de Noël féeriques, originales et créatives**, tout en privilégiant une utilisation raisonnée des illuminations.

L'objectif ? **Faire rêver !**

Parce que quelques lumières judicieusement disposées, associées à de beaux décors et à beaucoup d'imagination, peuvent suffire à faire naître toute la magie de Noël.

À Epfig, soyons créatifs, inventifs… et féeriques !

ARTICLE 1 – Participation

Peuvent participer :

- Les habitants, commerces et services situés sur le territoire d'Epfig ;
- À l'exception des membres du jury et des élus du Conseil Municipal.

Une communication officielle sera faite dans les publications municipales, Intramuros et Facebook

ARTICLE 2 – Inscription obligatoire au concours

Les **inscriptions** sont ouvertes jusqu'au **6 décembre 2026**. Elles peuvent être réalisées :

- Par e-mail à : **epfig.cafe@gmail.com**
- ou directement à l'accueil de la mairie
- ou par téléphone à la Mairie au 03.88.85.50.08 (aux heures d'ouverture)

Documents à fournir impérativement par e-mail à l'adresse suivante : epfig.cafe@gmail.com

- Nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail
- **Une** photo de jour et/ou **une** photo de nuit selon la catégorie choisie (vue d'ensemble + détails), sans personne physique présente sur la photo (dans un souci de Droit à l'Image).

NB : Des contrôles de cohérence seront effectués et toutes photos retouchées ou améliorées artificiellement entraîneront la radiation de la participation pour cette édition et les suivantes.

Droits d'auteur et utilisation des photographies

- En participant au concours, chaque participant certifie être l'auteur des photographies présentées et en détenir l'ensemble des droits.
- Les lauréats autorisent la commune d'Epfig, à titre gratuit et non exclusif, à reproduire et diffuser leurs photographies primées. Cette utilisation se fait exclusivement dans le cadre de la communication institutionnelle de la commune, non commerciale, sur les supports suivants : application IntraMuros, page Facebook de la commune, bulletin « Lien Epfigeois », site internet communal, ainsi que tout support d'information municipal, imprimé ou numérique.

ARTICLE 3 – Présentation des 8 catégories

Maisons individuelles avec jardin visible de la rue

- Remarquable de nuit
- Remarquable de jour

Maisons individuelles sans jardin

- Remarquable de nuit
- Remarquable de jour

Commerces, artisans et services

- Remarquable de nuit
- Remarquable de jour

Habitat collectif, appartement, balcons et terrasses

- Remarquable de nuit
- Remarquable de jour

ARTICLE 4 – Critères de sélection

Les décorations doivent être **visibles depuis la rue** et contribuer à la mise en valeur du patrimoine et de l'ambiance de Noël.

Les critères retenus :

- Densité et importance de la décoration ;
- Intégration à la façade et à l'environnement ;
- Harmonie et qualité des éclairages
- Style général : choix des couleurs, cohérence des éléments décoratifs.

ARTICLE 5 – Période

Les décorations et illuminations seront idéalement installées à partir du **mois de novembre** et pourront rester en place idéalement **jusqu'à la fin du mois de janvier** (*« **Epfig en Lumières** »* aura lieu le samedi 23 janvier 2027).

ARTICLE 6 – Jury

Le jury sera être composé :

- D'élus du Conseil Municipal d'Epfig désignés par le Maire ;
- De représentants de l'association « CAFE » désignés par la présidente ;
- De résidents de l'EHPAD ;
- D'élèves de l'IME Cottolengo ;
- D'élèves de l'école primaire d'Epfig ;

Le jury peut décerner **en plus** jusqu'à **deux "Coups de cœur"**. Les décisions sont prises en réunion plénière et sont **sans recours**.

ARTICLE 7 – Palmarès et prix

Les résultats seront annoncés lors de l'événement « Epfig en Lumières » et publiés les jours suivants. Les gagnants seront contactés par e-mail et pourront retirer leur lot en Mairie la semaine suivante.

- Chaque lauréat reçoit un bon d'achat d'une valeur de **50 €** valable jusqu'au 31 décembre 2027. Il peut l'utiliser dans toute entreprise implantée à Epfig et participant à l'opération.
- Le bon doit être utilisé **en une seule fois**, pour un achat d'au moins 50 €. Il ne peut être ni fractionné, ni échangé contre de l'argent, ni donner lieu à un rendu de monnaie.
- Après l'achat, le commerçant remplit le bon et le dépose en mairie, qui lui en remboursera le montant.

Concours de décorations de Noël – Epfig 2026

Nom : ……..…… Prénom : ……

Adresse : ……..…… 67680 EPFIG

<u>Catégorie choisie</u> (1 seul choix possible par adresse) **:**

☐ **Maisons individuelles avec jardin visible de la rue** remarquable de nuit

☐ **Maisons individuelles avec jardin visible de la rue** remarquable de jour

☐ **Maisons individuelles sans jardin** remarquable de nuit

☐ **Maisons individuelles sans jardin** remarquable de jour

☐ **Commerces, artisans et services** remarquable de nuit

☐ **Commerces, artisans et services** remarquable de jour

☐ **Habitat collectif, appartement, balcons et terrasses** remarquable de nuit

☐ **Habitat collectif, appartement, balcons et terrasses** remarquable de jour

<u>Engagements</u> (cochez les cases correspondantes) :

☐ Je certifie être en accord avec le règlement du concours 2026.

☐ J'accepte la publication des photos de ma maison ou de mon commerce.

Date : ……/……/ 2026

Signature :